

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

3

Total votants :

51

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 décembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 décembre 2018 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR
Philippe OSSEDAT à Tony BERNARD
Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Philippe BLANCHOZ, Bernard LORTON, André IMBERDIS, Frédérique BARADUC, Paul PERRIN, Karine BRODIN, Paul SABATIER, Claude NOWOTNY.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS

Secrétaire de séance : Benoit GENEIX

**GEMAPI : DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE SUR LE BASSIN VERSANT
DE LA DORE**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-61, L 1111-8, R 1111-1,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 211-7 et L 213-12 V,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez et de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Délègue** au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez l'exercice de la compétence GEMAPI, soit les items 1°, 2°, 5°, et 8° de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement sur le bassin versant de la Dore jusqu'au 31 décembre 2019, selon les termes d'une convention qui fixera les modalités organisationnelles, administratives et financières de délégation de la compétence,
- **Sollicite** l'adhésion de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne aux missions du point 2.4.2 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez,
- **Autorise** le Président ou toute personne titulaire d'une délégation de signature, à signer la convention de délégation et toute pièce afférente, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **Désigne** Serge PERCHE et Thomas BARNERIAS comme étant les deux délégués qui siègeront à la « formation Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore ».

TOTAL VOTANTS : 51

Conseillers présents : 48

Représentés : 3

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 51

Pour : 51

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

